

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 27 04 2023
ID : 089-218902658-20230411-202314-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2023-14
Retire et remplace la Délibération° 2023-08
Séance du Mardi 11 AVRIL 2023

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Afférent au conseil	: 15	Pouvoirs	: 3
En exercice	: 14	Absents excusés	: 3
Présents	: 10	Absents	: 1
Date de convocation	: 04/04/2023	Date d'affichage	: 04/04/2023

Étaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - Valérie PERON

Absents excusés : Joao PEREIRA DE MOURA pouvoir à Dominique TORCOL
Gil GONDET pouvoir à Philippe BALANÇON
Jérôme DUHANOT pouvoir à Marie-Christine GAULUET

Absent : Pierre-Alain BOURDILLON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

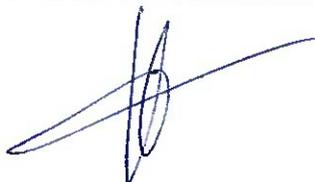
DECIDE pour l'année 2023 de voter la taxe foncière bâti, non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmentation :

	<u>Taux 2022</u>	<u>Taux 2023</u>
Taxe foncière bâti :	43,18 %	43,18 %
Taxe foncière non bâti :	73,37 %	73,37 %
Taxe d'habitation :		13,81%

Produit attendu pour 2023 : 274 691 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après 27 04 2023
Dépôt en Préfecture 27 04 2023
Publication ou notification le 27 04 2023



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL

